



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DES POLITIQUES DE L'ÉTAT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Troyes, le 15 octobre 2008

**NATURA 2000**

**Comité de pilotage local du site Natura 2000**

**FR2112010 (n° régional 212)**

**"Barrois et forêt de Clairvaux"**

**ARRETE n° 08-3475**

**Composition**

Le Préfet de l'Aube  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive du conseil 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 414-2, R414-8 à R 414-10 ;

VU l'arrêté interministériel du 8 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » (zone de protection spéciale)

VU l'arrêté ministériel du 20 août 2007 portant désignation du préfet de l'Aube préfet coordonnateur du site Natura 2000 « Barrois et forêt de Clairvaux » ;

VU l'avis 2006-2 du CSRPN, en date du 1<sup>er</sup> mars 2006 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube ;

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Il est institué un comité de pilotage pour l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs du site FR2112010 n°212 « Barrois et forêt de Clairvaux ».

### **Article 2 :**

La composition du comité de pilotage local prévu à l'article 1<sup>er</sup> est fixée comme suit :

Collectivités territoriales :

Le président du Conseil général de l'Aube  
Le président du Conseil général de Haute-Marne

Les maires des communes de :

AILLEVILLE, ARCONVILLE, ARGANCON, ARSONVAL, BAROVILLE, BAR-SUR-AUBE, BAYEL, BERGERES, BLIGNY, CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE, COUVIGNON, CUNFIN, DOLANCOURT, ESSOYES, FONTAINE, FONTETTE, FRAVAUX, JAUCOURT, JUVANCOURT, LIGNOL-LE-CHATEAU, LONGCHAMP-SUR-AUJON, LONGPRE-LE-SEC, MEURVILLE, MONTIER-EN-L'ISLE, PROVERVILLE, SAINT-USAGE, SPOY, URVILLE, VERPILLIERES-SUR-OURCE, VILLE-SOUS-LA-FERTE, VITRY-LE-CROISE et VOIGNY, soit 32 communes du département de l'Aube

Les maires des communes de :

COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES, DINTEVILLE, LA-FERTE-SUR-AUBE, LANTY-SUR-AUBE, MARANVILLE, MONTHERIES, RENNEPONT, SILVAROUVRES, VAUDREMONT, VILLARS-EN-AZOIS, soit 10 communes du département de la Haute-Marne,

Les présidents des communautés de communes de

- la région de Bar-sur-Aube (10)
- de l'Arce et de l'Ource(10)
- des Rivières (10)
- des trois Forêts (52)
- du Pays Chaumontais (52)

Le président du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc naturel régional de la forêt d'Orient

Le président du Syndicat intercommunal d'aménagement du Landion-Amour

Le président du Syndicat intercommunal de la forêt de l'Ognon.

Représentants des propriétaires et exploitants :

Le président de la Chambre d'agriculture de l'Aube

Le président de la Chambre d'agriculture de Haute-Marne,

Le président du syndicat de la propriété privée et rurale de l'Aube

Le président du syndicat de la propriété foncière de Haute-Marne

Le président du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Aube,

Le président du syndicat départemental des propriétaires forestiers sylviculteurs de Haute-Marne,

Le président du syndicat général des vignerons

Le président de la FDSEA de l'Aube

Le président de la FDSEA de la Haute-Marne

Le président des Jeunes agriculteurs de l'Aube

Le président des Jeunes agriculteurs de la Haute-Marne

Autres organismes représentés :

Le président de la LPO, délégation de Champagne-Ardenne,

Le président du CSRPN de Champagne-Ardenne, représenté par M. Bruno Fauvel

Le président de Nature Haute-Marne,

Le président du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Le président de l'Association Natura 2000 de l'Aube

Le président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aube,  
Le président de la Fédération départementale des chasseurs de Haute-Marne,

Représentants des services de l'Etat et assimilés

- les préfets de l'Aube et de Haute-Marne,
- le sous-préfet de Bar-sur-Aube,
- le directeur régional de l'environnement de Champagne-Ardenne
- le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de l'Aube
- le directeur départemental de l'équipement de Haute-Marne
- le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de Haute-Marne
- le commandant de la région Terre Nord-Est, membre de droit
- l'Office national des forêts, membre de droit, représenté par les directeurs des agences Aube-Marne et Haute-Marne
- le président du Centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne,
- le délégué interrégional de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- le directeur du centre de l'INAO d'Epernay
- le directeur régional du réseau de transport d'électricité
- le directeur régional de Réseau ferré de France

**Article 3 :**

Le comité de pilotage pourra solliciter l'avis de toute personne ou structure en tant que de besoin. Il veillera également à associer toute personne directement concernée par le site, sous une forme appropriée.

**Article 4 :**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du comité de pilotage.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général,

  
Thierry PETIT